

COMMUNE  
DE  
**ALTORF**  
67120

## ARRÊTE DU MAIRE - TEMPORAIRE N° 013/2018 PM



**Objet :** Intervention sur l'éclairage public

**NOUS, Maire de la Commune d'Altorf,**

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir Police en matière de circulation routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2542-2, L 2542-4 et L 2242-8 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R325-12 et R 417-10 ;

VU la demande présentée par l'ES « Services Energétiques » en la personne de M. Frédéric SCHEER en date du 28 mai 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de travaux sur l'éclairage public, il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure destinée à préserver la sécurité des usagers des voies publiques de l'agglomération :

### **ARRÊTONS**

**Article 1 :** Du 1er au 30 juin 2018, entre 07h00 et 19h00, la circulation sera perturbée, s'effectuant par demi-chaussée, selon l'avancée du chantier mobile :

- Cour de la Dîme
- Place St Cyriaque
- Rue George Sand
- Rue Arthur Rimbaud
- Rue de la Hardt
- Rue des Aubépines
- Rue du Menhir

- Article 2** : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par le pétitionnaire.
- Article 3** : Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément au droit applicable.
- Article 4** : Les dispositions susvisées ne font pas obstacle à l'application de mesures temporaires qui seraient notamment édictées par des circonstances à caractère transitoire.
- Article 5** : Les services de la Police Municipale Pluri-Communale et de la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Altorf, le 31 mai 2018

Le Maire :

  
**Gérard ADOLPH**



**Ampliation du présent arrêté transmise à :**

- Madame le Sous-préfet pour contrôle de légalité (X2)
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- Centre de Secours Principal de MOLSHEIM
- Police Municipale Pluri-Communale
- Sélect'om
- ES « Services Energétiques »